

Le renouvellement intégral des membres de toutes les Chambres de commerce a été opéré en vertu de l'arrêté de la Commission du pouvoir exécutif du 19 juin 1848, par le vote de tous les patentés. M. Ed. Réveil, maire de Lyon, procède, comme délégué de M. le préfet, à l'installation de la nouvelle Chambre. — Après avoir rappelé tous les titres de l'ancienne Chambre à la reconnaissance publique et signalé ceux qui recommandent la Chambre nouvelle à la confiance dont le suffrage des électeurs a été, pour elle, un témoignage anticipé, M. le maire a invité l'assemblée à procéder à la formation de son bureau. — M. Brosset aîné a été réélu président à l'unanimité des voix moins une; M. Hippolyte James a obtenu la même majorité pour les fonctions de secrétaire. (*Annuaire de Lyon.*)

Par l'effet des élections opérées le 29 janvier 1853, en exécution d'un décret présidentiel du 30 août 1852, la Chambre de commerce de Lyon s'est trouvée intégralement renouvelée.

VACHERON.